

Agriculture et conservation de la nature : raisons et conditions d'une nécessaire co-construction entre acteurs

Jean-Paul Billaud, Patrick Steyaert

▶ **To cite this version:**

Jean-Paul Billaud, Patrick Steyaert. Agriculture et conservation de la nature : raisons et conditions d'une nécessaire co-construction entre acteurs. Fourrages, 2004, 179, pp.393-406. hal-02683569

HAL Id: hal-02683569
https://hal.inrae.fr/hal-02683569

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Fourrages (2004) 179, 393-406

Agriculture et conservation de la nature : raisons et conditions d'une nécessaire co-construction entre acteurs

J.P. Billaud[1], P. Steyaert[2]

La diversité et la complexité des questions liant agriculture et conservation de la nature sont telles qu'on ne peut les réduire à un corpus de connaissances utilisables par les gestionnaires. Ainsi, dans de nombreuses situations, les acteurs du monde rural sont invités à se concerter, pour co-construire la relation agriculture - conservation de la nature et concevoir ensemble les moyens à mettre en œuvre.

RÉSUMÉ

Partant d'une histoire simple mettant en scène deux éleveurs et un naturaliste, et s'appuyant sur deux études de cas dans les marais de l'Ouest, le fonctionnement de dispositifs de concertation est analysé au cours du temps. Les lieux et modalités de dialogue entre les protagonistes des questions agri-environnementales ne sont pas indifférents au processus de co-construction. Est ensuite abordée la question des mises en équivalence cognitive, c'est-à-dire la confrontation de valeurs, de connaissances et de normes qui s'opère dans l'interaction. Les ajustements des énoncés qui sont produits, qualifiés ici de "sociotechniques", et le rôle des connaissances et des outils de leur formalisation dans ces ajustements sont également analysés.

MOTS CLÉS

Agriculture, biodiversité, environnement, évolution, gestion des prairies, gestion du territoire, mesure agri-environnementale, prairie humide, sociologie.

KEY-WORDS

Agriculture, biodiversity, environment, evolution, farm environmental measures, land management, pasture management, sociology, wet grassland.

AUTEURS

1 : LADYSS, CNRS Nanterre ; billaud@u-paris10.fr

2 : Domaine expérimental INRA-SAD de Saint-Laurent-de-la-Prée, F-17450 Fouras ; Steyaert@stlaurent.lusignan.inra.fr

Introduction

Eleveur de vaches laitières en zone de marais, Monsieur F. possède l'un des plus beaux troupeaux de son département. Il a beaucoup investi dans le progrès génétique, a doté son exploitation du matériel le plus moderne et performant, notamment d'une salle de traite. Il gère ses parcelles fourragères de manière intensive pour obtenir une quantité importante de fourrage de très bonne valeur alimentaire. Il assure ainsi la sécurité fourragère de son système et atteint une moyenne de production par vache supérieure à 8 000 kg. M. F. exploite aussi quelques parcelles de prairie de marais qu'il réserve pour le pâturage par les génisses et pour la production de foin. Ces parcelles n'étant pas adaptées au drainage et à la mise en culture, il essaye d'en tirer le meilleur parti en les asséchant par des rigoles de surface et en les fertilisant. Ces pratiques, préconisées par les techniques agronomiques classiques, lui permettent d'améliorer la biomasse produite et surtout la qualité du fourrage composé de "bonnes graminées".

Monsieur F. a un voisin, Monsieur G., éleveur de vaches allaitantes en marais et céréalier en "terres hautes". Ce voisin est un de ses bons amis, mais il a toujours considéré que sa technicité était limitée et qu'il ne tirait pas bien parti de son exploitation. Selon lui, le troupeau n'est pas très beau et les parcelles de marais, pour la majorité en prairie, sont laissées à l'abandon. Elles sont rarement fertilisées et sont aussi très souvent inondées en hiver et même au printemps. Tout ceci se ressent d'ailleurs sur le revenu de M. G. qui n'a même pas de quoi renouveler son matériel de récolte, lequel en aurait pourtant bien besoin. Sans les aides agri-environnementales, l'exploitation de M. G. ne serait pas viable et il aurait depuis longtemps dû cesser son activité.

M. F et M. G ont récemment fait la rencontre de Monsieur H., membre d'une association de protection de la nature. Le discours de M. H. a de quoi laisser perplexe : selon lui, l'exploitation de M. G. est la plus belle et la mieux gérée car les prairies sont "naturelles", souvent inondées, et on peut y observer une grande diversité d'espèces végétales et animales, notamment celles qui sont inscrites sur les listes de la Directive habitat. En revanche, il prétend que les parcelles exploitées par M. F. ne présentent aucun intérêt écologique. Ce naturaliste est un fervent défenseur de toutes les politiques de protection de la nature, et notamment de Natura 2000. Il a assisté à la dégradation des zones humides sous l'effet du développement de l'agriculture intensive, et il trouve normal que l'activité agricole soit enfin encadrée par ces mesures qui visent à en modifier les pratiques.

Que vient faire cette petite histoire, assez proche d'une réalité vécue, en introduction à une communication à un colloque scientifique ?

Elle nous rappelle tout d'abord que **les enjeux de conservation de la nature et de développement agricole** ne sont pas qu'une affaire de spécialistes, mais qu'ils **concernent en premier lieu des hommes, acteurs du développement rural**, qui ont leurs propres savoirs construits sur leur expérience et qui, aussi, tirent leurs revenus d'une activité qui a pour principale ressource le foncier. Etendre

les enjeux de conservation de la nature aux espaces agricoles génère des incertitudes, des craintes légitimes des agriculteurs sur l'avenir de leurs activités.

Cette histoire montre aussi à quel point **la distance est grande entre le monde de l'agriculture et celui de la conservation de la nature**. Le premier, encadré depuis plus de quarante ans par un ensemble de politiques, de connaissances techniques et scientifiques, d'organisations sociales et d'institutions, a développé une culture professionnelle ancrée sur des savoirs agronomiques lui conférant une très grande cohérence. Le second, se fondant essentiellement sur les sciences écologiques et s'appuyant sur l'activité de nombreuses associations, a construit sa légitimité au travers de nombreuses actions de mise en réserve d'espaces remarquables du point de vue de la biodiversité et d'une action politique visant à introduire les enjeux de nature dans les conventions et textes de loi internationaux et nationaux.

Ces deux mondes, bien que n'étant pas homogènes, diffèrent ainsi par les valeurs, les normes ou encore les connaissances qui légitiment et encadrent leurs activités. **Mettre en œuvre des politiques agri-environnementales pose alors de manière cruciale la question des ajustements de ces valeurs, normes et connaissances qui permettent la rencontre de ces deux mondes**. Comment y parvenir, alors que nous assistons aujourd'hui à la multiplication et diversification des politiques publiques environnementales ? Bien que dans de nombreux cas ces politiques comportent dans leur procédure d'application des mesures visant l'information, la consultation, voire la participation des usagers et citoyens, elles proposent aussi et surtout un contenu cognitif et normatif de plus en plus lourd, s'appuyant sur la connaissance scientifique et sur l'expertise. Cette "normalisation" écologique des activités humaines, notamment agricoles, est-elle susceptible de générer l'innovation que nécessite la protection de la nature ? Autrement dit, peut-elle conduire aux ajustements de normes et de valeurs qui sont une condition aux changements techniques attendus ?

Il y aurait beaucoup à dire sur tout ce qu'engagent de telles questions : la "mise en technique" au sein de dispositifs d'action collective (Deverre *et al.*, 2000), l'adaptation des préconisations techniques aux conditions agro-écologiques locales (Steyaert, 2002), les principes présidant à une définition des objectifs écologiques, les incertitudes scientifiques sur les processus en cause, etc. Partant de notre petite "histoire", on discutera ici de 2 questions qui paraissent la prolonger. La perplexité engendrée chez nos 2 agriculteurs par la rencontre de M. H. n'entre pas tout à fait dans le même registre pour l'un et pour l'autre. M. F. se trouve soudainement face à un "empêcheur de produire raisonnablement" et voit en celui-ci le risque de perdre une légitimité professionnelle qu'il a acquise au prix d'investissements et de travail importants. Pour M. G., il a toujours été une référence. La perplexité ressentie par M. G. tient au fait qu'il se trouve tout à coup investi du rêve d'un autre et que la reconnaissance qui lui est ainsi promise use d'un langage et de critères qui ne lui sont pas familiers. Promu Monsieur Jourdain de l'agriculture écologique, il peut même se demander si son voisin, davantage rompu à l'innovation et très au fait des débats impulsés par les amis de M. H., ne serait pas plus apte à enga-

ger le dialogue - ou la confrontation - avec cet individu qui fait une lecture si inattendue de leur histoire commune.

M. G., habitué à ce que M. F. parle au nom du monde agricole et plus particulièrement de la question de l'élevage, doit-il déléguer à ce nouveau venu le soin de parler en son nom ? Il est au moins un argument à cela : qui, mieux que M. H., peut dire, à ce stade, en quoi et comment il peut être, au même titre que son voisin, une référence technique et professionnelle ?

Ce faisant, M. G. prend le risque de brouiller une relation de voisinage d'autant plus précieuse qu'elle lui permettait de ne pas se sentir coupé de ce qui se fait de mieux dans son univers professionnel. Ne risque-t-il pas de s'aventurer sur un terrain où il se sentira bien seul face à certains choix techniques et même stratégiques ?

M. H. a bien conscience que l'horizon offert à M. G. ne peut se concrétiser que si de nombreux problèmes, d'ordres conceptuel et pratique, sont identifiés et traités. Non seulement, il se sait limité pour y répondre sur le plan agronomique, mais ceci a même un effet de déstabilisation de ses propres certitudes naturalistes. Comment construire les chaînons manquants entre cet horizon qui, pour lui, est une certitude et qu'il veut faire partager à M. G., et les "mises en technique" qui convaincront M. G. et, éventuellement, M. F., qu'est bien en jeu une excellence professionnelle ? (Brives, 2001)

Deux problèmes se posent à travers cette petite histoire. Celui tout d'abord **des lieux et des modalités du dialogue entre ces divers protagonistes** : où et comment parler ? C'est la question des formats de rencontre entre des acteurs issus de mondes différents, formats dont on sait qu'ils ne sont pas indifférents aux modalités de construction des interactions (Candau et Ruault, 2001). En second lieu, celui **du contenu de ces dialogues** où les capacités de dépassement des frontières, première étape de ce qu'on nomme parfois une co-construction, relèvent le plus souvent de mises en équivalence cognitives : en l'occurrence, faire parler ensemble la nature et l'éleveur, valider qu'à certaines conditions l'un et l'autre peuvent "marcher" ensemble, à savoir entrer dans un processus de confrontation de normes, d'usages, de croyances. Autant la question des formats de l'interaction pose celle du lien des différents acteurs à des procédures, institutionnelles ou non, autant celle des équivalences cognitives met en scène le langage et la grammaire, la place des connaissances et des incertitudes, les outils mobilisés pour les formalisations ; en définitive, **le lien des différents acteurs à des situations d'expertise** (Billaud, 2000).

A partir de l'expérience de MM. G., F. et H. dans les 10 dernières années, autour de la question agro-écologique dans les marais de l'Ouest, nous allons tenter d'apporter quelques éléments de réflexion sur ces deux points.

1. Dans quel cadre parler : la question des formats

La construction des cahiers des charges agri-environnementaux a donné lieu à l'expérimentation de différents formats de discussion,

distincts les uns des autres par le rapport plus ou moins important avec les procédures institutionnalisées (BILLAUD, 2002). La réflexion peut s'appuyer sur deux cas illustrateurs d'une telle diversité : le premier est inscrit dans la démarche officielle, le second reste à la marge, sans toutefois pouvoir lui être opposé. L'un et l'autre mettent au centre des enjeux du format de discussion la question de la représentativité et, au-delà, celle de la légitimité de la parole. Ils n'offrent ni l'un ni l'autre une issue idéale à la question posée, mais ils montrent que le cadrage des débats est constitutif de la construction des argumentaires et des jugements. Dans l'un et l'autre cas, ce cadrage coïncide avec un ajustement entre ceux qui sont convoqués dans le format et les compétences qu'ils sont susceptibles d'y apporter.

Le Comité technique de Maillezais (Vendée)

Ce cas est typique du dispositif mis en place pour l'application de la politique agri-environnementale (Comités techniques pour l'établissement de cahiers des charges), à savoir une représentativité large, puisque le Comité réunit la plupart des acteurs de la gestion des marais, des institutionnels de l'encadrement agricole aux élus locaux et aux associations de protection de la nature. Au tout début du fonctionnement du Comité, en 1992, on discute de la place qui revient aux éleveurs locaux dans l'accès aux contrats. Il est une explication structurelle à cela : les prairies humides du marais sont utilisées en majorité par des agriculteurs habitant sur des "terres hautes", à proximité du marais. L'idée s'impose qu'il faut privilégier les éleveurs résidant dans le marais. Parmi les présents, les élus locaux se sont faits les porte-parole actifs des éleveurs du marais. En cela, ils ont donné à une critériologie écologique une place secondaire dans la justification de la politique agri-environnementale. Ils plaideront en particulier pour que l'avis des maires ait le même statut, dans toute délibération, que l'expertise scientifique, qu'elle soit agronomique ou écologique. Au nom du rapport à l'environnement qu'il est censé entretenir, l'élevage en zone humide se voyait accorder une légitimation patrimoniale et domestique toute nouvelle. Les **élus locaux** ont ainsi fait valoir une équivalence entre "autochtonie" et service rendu à l'environnement, donnant priorité à **la relation au territoire dans sa dimension identitaire**. Dans ce format très institutionnalisé, il fut donc peu question d'écologie proprement dite, mais du droit à être ou non représenté - ce que l'expression administrative "d'éligibilité" traduit à sa façon - dans le forum de la négociation agri-environnementale.

Cinq ans plus tard (rappelons que les opérations locales agri-environnementales devaient être renouvelées tous les 5 ans), le second Comité offre un tout autre visage, que ce soit du point de vue des questions débattues ou de la représentativité. Ce changement n'est pas imputable aux effets de la politique contractuelle menée jusque-là : dans le cas étudié, 38% des agriculteurs ayant signé un contrat habitent dans le marais en 1992, ils sont 35% en 1997. Autrement dit, le renouvellement correspond même à une légère détérioration de la présence des agriculteurs du marais dans l'opération. Et pourtant, la question de la présence des éleveurs autochtones n'occupe plus les débats, mais le problème majeur est celui de l'eau. Il s'agit très claire-

ment de trouver un compromis entre un développement social et la reproduction de l'écosystème zone humide. L'un des faits marquants accompagnant une telle évolution est la disparition des élus locaux dans ce second Comité et **l'entrée des éleveurs**, représentant parfois plus de la moitié des participants aux réunions de concertation. A cette entrée, il faut ajouter **celle de nouvelles "entités naturelles"** (les fossés, les "jas", les chardons, les moustiques, etc.) dont les représentants des associations de protection de la nature se font les porte-parole. Mais ceux-ci n'ont pas le monopole d'une telle parole, puisqu'entrent également en scène de nouveaux acteurs (les Agences de l'eau par exemple) dont la convocation s'impose pour une bonne prise en compte de la matérialité de la nature dans le processus de négociation. Autrement dit, sans qu'elle ait été posée comme telle, la question de la représentativité est déterminante car elle dessine le collectif technique et, avec lui, le type de justification de l'élevage dans la conservation de la nature. Ainsi est-on passé d'une position privilégiant chez l'éleveur le lien identitaire au territoire à **une démarche**, plus tâtonnante, **d'identification des liens écologiques entre la pratique d'élevage et certaines entités naturelles**. Il a fallu pour cela que le format de discussion soit transformé, en particulier au niveau de sa composition.

Le groupe de Moëze (Charente-Maritime)

Ce cas met en scène un groupe d'éleveurs exploitant des prairies sur un syndicat de marais du secteur de Brouage en Charente-Maritime. Ces éleveurs ont été invités par l'INRA et la Chambre d'agriculture à participer à un travail de réflexion sur leurs pratiques professionnelles. L'objectif proposé est de comprendre quelle est la situation actuelle des activités d'élevage et comment celles-ci peuvent s'adapter aux enjeux de conservation de la nature. Partant de l'exploration initiale des préoccupations des éleveurs, les rencontres se centrent ensuite sur l'identification et la résolution des questions vives, en faisant appel, chemin faisant, aux connaissances et compétences nécessaires pour progresser. Ce format, qui relève d'**activités de recherche - intervention** (HATCHUEL, 2000), diffère du précédent par l'**absence de cadre institutionnel obligatoire** (la politique et ses exigences) : les questions de représentativité sont ici moins prégnantes et une attention particulière est apportée à la "construction des problèmes".

Au départ, **ces éleveurs expriment surtout leurs craintes** vis-à-vis du développement des politiques environnementales, qu'ils perçoivent sur le registre de la contrainte. Partant du constat que leur activité est d'autant plus fragilisée qu'ils exploitent davantage de prairies de marais, **ils souhaitent pouvoir améliorer la production d'herbe en aplanissant le marais et en l'asséchant**. Pour eux, c'est une condition nécessaire pour garantir la sécurité fourragère de leur système : aplanir les parcelles doit permettre de les fertiliser et d'y récolter du foin de meilleure qualité. Ils demandent donc avec insistance quels sont leurs droits au regard de la loi, en quoi ce qu'ils font n'est pas conforme avec les attentes écologiques et, aussi, d'évaluer leurs pratiques sur le plan technique et économique.

Le format de réunion adopté va permettre d'avancer sur ces questions. En effet, au fur et à mesure de l'évolution de leur questionnement, des intervenants extérieurs sont invités à exposer l'état des connaissances actuelles sur le sujet. Ainsi, un juriste leur explique ce qui est autorisé au regard de la loi, notamment de la Loi sur l'Eau ; des techniciens de l'INRA exposent leurs connaissances sur la production de la prairie et, enfin, des naturalistes sont invités à définir quelles sont leurs attentes en termes de conservation de la nature. Sous l'effet de ces interventions et des discussions au sein du groupe, le problème évolue (ce que DARRÉ (1993), sociologue, appelle la "surface du problème"). Peu à peu, les tensions se réduisent et les craintes sont atténuées, ce qui permet aux éleveurs d'abandonner une position revendicatrice au profit d'une position plus constructive. L'aplanissement de tout le marais n'est plus l'enjeu : il s'agit d'**analyser**, à l'échelle du marais, **comment des objectifs de production et de conservation de la nature peuvent être conciliés** (voir ci-après).

Ainsi, **à la diversité des enjeux écologiques sur le territoire répond une diversité des pratiques d'élevage, conduisant à identifier des pistes de solutions inédites** : les éleveurs proposent de réaliser un diagnostic agro-écologique de leurs parcelles (et d'y prendre part activement) pour analyser sur le plan technique comment adapter leurs pratiques ; les naturalistes quant à eux proposent d'étudier de manière expérimentale quelles seraient les conséquences écologiques de diverses modalités d'aplanissement des parcelles. Le format de la rencontre est bien à l'origine de ces solutions innovantes. Il ne s'agit pas, comme dans le cas des mesures agri-environnementales, de concevoir des cahiers des charges qui répondent aux critères imposés par le cadre institutionnel (applicables partout et identiques pour tous les éleveurs, d'une durée de cinq ans, justifiés sur base de la compensation d'une contrainte, etc.). Il ne s'agit pas non plus d'un format conduisant à des positionnements politiques et stratégiques, construits sur des questions de représentativité et de légitimité. Les éleveurs avaient conscience de l'originalité du format dans lequel ils avaient été conviés et de ce qu'il pouvait produire : "*Attention, on est dans une discussion de famille, on n'est pas sur la place publique. Il ne faut pas qu'après, cela se retourne contre nous*".

2. De quoi et comment parler : la question des équivalences cognitives

Par équivalence cognitive, nous entendons **le travail que des acteurs engagent pour traduire dans le langage de l'autre les connaissances pratiques qu'ils mettent en œuvre**. La construction de liens entre des pratiques d'élevage et des objectifs environnementaux passe par ces explicitations qui mettent littéralement à l'épreuve des connaissances et des savoirs implicites. Acquérir une intelligibilité commune va bien au-delà du partage des connaissances, puisque, avec les concepts, sont autant en jeu les affects dont dépendent la confiance et la légitimité accordées aux uns et aux autres. On ne retiendra que la question des connaissances sous trois aspects : la construction d'énoncés sociotechniques, la place des incertitudes, la question de la formalisation.

Des énoncés sociotechniques

• Le Comité technique de Maillezais

Les énoncés sont au centre des cahiers des charges. On peut même dire que ceux-ci en sont une expression, mais sous une forme qui privilégie les registres d'obligation, sans que soient explicites les connaissances mobilisées. L'énoncé est le produit d'un travail qui a supposé de confronter des langages et des grammaires différents : l'équivalence entre l'éleveur et la conservation de la nature n'est pas postulée dans un registre d'opinions mais est éprouvée dans un système d'interrelations qui suppose, pour être validé, de mobiliser des éléments relevant de la pratique agronomique, de la prairie naturelle en tant qu'agrosystème mais aussi de la gestion de l'eau. Il s'agit donc d'un énoncé sociotechnique, dans la mesure où il tente de rendre compatible un rapport entre des entités naturelles, des techniques disponibles et des humains organisés.

Ce travail de construction de l'énoncé est très concret et s'appuie le plus souvent sur **des objets qui offrent un cadrage à la réflexion**. Le fait de se focaliser sur la question de l'eau et plus précisément sur celle de l'entretien des fossés illustre bien, dans la démarche agri-environnementale dans les marais, une volonté d'intégrer par des mises en relation nouvelles et complexes ce qui relève du fonctionnement de l'écosystème et ce qui est tributaire du fonctionnement d'un système d'élevage : roselières et passereaux ; jas (petites dépressions dans une prairie humide) et connexion au fossé ; etc. Que la mise en exergue de cette interrelation déplace la construction de l'énoncé, axée précédemment sur la parcelle de marais, vers le fossé qui l'entoure, est un indicateur de la montée en puissance de la complexité. Le fossé est un lieu tout à la fois de circulation de l'eau mais aussi de pratiques sociales d'entretien. A la différence de la parcelle en prairie qui ne relève que d'une pratique privée et univoque (l'élevage), le fossé évoque plusieurs pratiques (l'élevage mais aussi la chasse et la pêche), ainsi que l'interdépendance propre à la circulation de l'eau dans un système hydraulique où s'enchevêtrent le privé et le collectif, les activités agricole et conchylicole, etc. C'est pourquoi, il est le point d'aboutissement d'une tentative de traduction technique et sociale des différents points de vue.

L'entretien du fossé relève normalement du contrat traditionnel entre l'éleveur, son propriétaire et son syndicat de marais. Mais il fera l'objet d'une clause du contrat agri-environnemental, éleveurs comme associations de protection de la nature l'imposant aux représentants de l'administration qui n'en voient pas vraiment l'utilité. Les uns comme les autres ne recherchent pas ainsi une optimisation de gains, mais ils tiennent à inscrire, dans le registre d'obligations qui organise leurs relations à l'écosystème humide, l'objet fossé à partir duquel ils ont pu construire un énoncé partagé. Ils donnent ainsi au **contrat agri-environnemental** le statut d'un nouveau **pacte entre l'éleveur de marais et la zone humide**. En un certain sens, **l'accent mis sur le fossé et son entretien traduit une quête d'équivalence, de la part des acteurs de la concertation, entre les "besoins de la nature" et les "besoins de chacun".**

• Le groupe de Moëze

La demande initiale des éleveurs de Moëze n'est *a priori* pas recevable par les naturalistes. Le marais en question est un ancien marais salant, avec une microtopographie particulière, dite à "bossis" (microrelief dans une prairie humide) et à jas, qui génère un important gradient d'hydromorphie et de salinité à la base de la très grande diversité d'espèces végétales et animales. Pourtant, la rencontre des éleveurs avec des naturalistes va entraîner des évolutions significatives des points de vue respectifs.

Pour **les naturalistes**, comprendre les contraintes des éleveurs et leurs besoins d'accroître leur production fourragère les a conduits à énoncer leurs exigences autrement. Leur point de vue était tout d'abord centré sur la protection des espèces sur toutes les parcelles, là où elles sont observées, ce qui relève d'une vision "compositionnaliste" et fixiste de la nature. Admettant que certains éleveurs devaient pouvoir intensifier l'utilisation de certaines parcelles pour garantir leur survie, ils ont déplacé la question de la nature à l'échelle du marais et **adopté une vision plus "fonctionnaliste"**. Autrement dit, les qualités écologiques de certaines parcelles peuvent être dégradées pour autant que cela ne mette pas en danger la survie des espèces sur le milieu considéré, et que d'autres zones moins soumises aux besoins de production puissent voir leurs qualités écologiques améliorées. En termes de valeur, ce changement correspond au passage d'un énoncé "écocentré", où seule la nature a droit de cité, à un énoncé "anthropocentré" où la nature est à protéger au regard des activités humaines qu'elle met en jeu. En termes de connaissances, ce changement invite à s'intéresser aux relations entre des pratiques d'élevage et des processus écologiques pour différentes échelles d'espace et de temps, plutôt que de mobiliser uniquement des connaissances taxonomiques de nature essentiellement descriptive.

Pour les éleveurs, l'explicitation des enjeux écologiques et l'évolution de la manière d'en parler a également conduit à **modifier leurs énoncés sur leurs propres exigences**. Partant d'un discours univoque sur le besoin d'augmenter la production d'herbe par l'aplanissement et l'assèchement, ils ont reconnu que ce besoin était très divers selon les exploitations et les parcelles de marais. Pour certains éleveurs, la sécurité fourragère du système est acquise par des cultures fourragères en terres hautes, et il n'y a nul besoin d'intensifier les pratiques d'élevage sur le marais. Pour d'autres, utilisant préférentiellement le marais pour le pâturage, la présence de jas et d'eau dans les parcelles permet de "*décaler la production de vert et de garder les animaux au marais l'été*". Enfin, pour certaines parcelles, l'usage traditionnellement extensif dû à l'éloignement ou encore à l'accessibilité de la parcelle rend caduque toute idée d'aplanissement.

Pour les deux parties en présence, il y a bien eu une **co-construction de nouveaux énoncés** qui a nécessité une explicitation réciproque et qui a conduit à une intelligibilité commune du problème. Son exploration, ancrée sur une réalité pratique, **a permis de mettre en évidence la complexité que sous-tend l'interrelation à construire et a aussi ébranlé certaines certitudes** (ce que MORMONT (1996) considère comme une situation prometteuse en termes d'innovation).

Des **ajustements** ont pu alors s'opérer, conduisant à une traduction technique et sociale des enjeux autour de l'élevage, de la prairie et de la conservation de la nature.

Des incertitudes

Dans notre histoire comme dans les deux études de cas développées, **la confrontation des points de vue génère de nombreuses incertitudes que les acteurs en présence tentent de contenir**, c'est-à-dire qu'ils tentent de "relier des données naturelles, des techniques, des relations et des représentations de manière telle que les incertitudes peuvent être déplacées et réduites" (MORMONT, 1996). Ces incertitudes sont de nature politique ou économique : les partenaires d'une concertation ont généralement peu de marges de manœuvre sur ce plan, s'ils s'en tiennent au seul jeu de la concertation. Les incertitudes sont aussi de nature technico-écologique : c'est dans ce dernier domaine que la confrontation des points de vue prend tout sons sens.

Dans le cas du Comité technique de Maillezais, associer la gestion des prairies par l'élevage et celle des fossés génère beaucoup de complexité, que ce soit dans l'ordre des activités sociales (des situations de multi-usages) ou dans celui des fonctionnements naturels (les interrelations entre différentes entités), l'un et l'autre devant être pensés ensemble. Dans le cas de Moëze, adopter une compréhension fonctionnelle des processus écologiques invite à analyser leurs interactions avec les pratiques agricoles dans une perspective dynamique, à des échelles d'espace et de temps jusqu'ici peu considérées.

Dans l'un et l'autre cas, de nouveaux objets apparaissent, de nouvelles variables explicatives sont à prendre en compte, de nouvelles échelles sont à appréhender. Et force est de constater que les connaissances scientifiques sur lesquelles les gestionnaires pourraient prendre appui pour choisir les modalités de gestion les plus appropriées font défaut. De plus, ces connaissances, lorsqu'elles existent, sont de nature très fragmentaire et sont généralement peu adaptées aux besoins d'une gestion plus intégrée. D'une certaine façon, **plus les acteurs progressent** dans la construction du problème, plus les incertitudes croissent et **plus les questions surgissent dans le domaine scientifique...** La réduction de ces incertitudes suppose bien entendu une production accrue de connaissances dans le champ de l'agro-écologie et, plus globalement, dans le domaine des interrelations entre activités humaines et processus écologiques. Mais elle suppose aussi et surtout d'**accorder plus de place aux "savoirs profanes"**, ces connaissances empiriques, issues de l'expérience de chacun, qui sont mises en jeu lors des confrontations de points de vue entre acteurs. Alors, le temps de l'action diffère de celui de la production scientifique : la construction et la résolution de problèmes d'environnement mobilisent, au travers de la confrontation de points de vue entre acteurs, différentes formes de connaissances, plus ou moins stabilisées, plus ou moins éprouvées ou validées.

La réduction de ces incertitudes est aussi un moment particulier de constitution des jugements. C'est en effet aux différents acteurs engagés dans la co-construction de problèmes d'identifier ce qui pour

les uns et les autres est une question à résoudre, de faire l'inventaire des connaissances nécessaires et de valider les savoirs disponibles. En ce sens, **le traitement des incertitudes participe de la construction des identités des différents partenaires**, car il constitue une mise à l'épreuve allant au-delà des enjeux cognitifs : il construit en quelque sorte un monde d'égaux où chacun fait l'expérience des limites de sa propre expertise, pour avoir accepté la confrontation avec une question particulièrement complexe.

Les modes de formalisation

Tout travail de co-construction entre acteurs a besoin de points d'appui (connaissances, expertises, mise en forme des points de vue, etc.). Ainsi, que ce soit dans le domaine de l'eau ou de la conservation des prairies et de leurs qualités écologiques, il est de plus en plus fait appel à des **outils de "partage" des connaissances** tels que des cartes ou des SIG. D'une certaine manière, la complexité qui sous-tend les questions d'interrelation entre activités agricoles et conservation de la nature incite à de nouveaux modes de formalisation des connaissances. D'une part, ces formalisations sont censées pouvoir rendre compte de la dimension spatiale des phénomènes en question et, d'autre part, elles permettent de visualiser, voire de révéler, ce qui est en jeu dans ces interrelations.

Dans le cadre de formats très institutionnalisés, l'usage de ces outils va croissant. Ils sont souvent conçus pour répondre aux besoins d'une institution en obligation de gérer un territoire, que ce soit pour localiser dans l'espace les différents éléments qui entrent en jeu, ou plus prosaïquement pour faciliter le contrôle du respect des préconisations adoptées. Ce faisant, il est de plus en plus fait appel aux **savoirs experts**, et cela d'autant plus que ces nouveaux modes de formalisation des connaissances s'appuient sur une instrumentation technique de plus en plus lourde. Les questions agri-environnementales et, au-delà, les situations de co-construction impliquent l'utilisation d'**instruments susceptibles d'engendrer des disparités**, sinon des inégalités, **entre les acteurs**.

Dans les deux cas d'étude exposés, nous avons vu que, du fait de l'interaction entre différents points de vue, les **énoncés sociotechniques** étaient en constante évolution et nécessitaient de mobiliser ou de produire ainsi des connaissances nouvelles. Déplacer l'objet de la construction d'un énoncé de la parcelle de prairie vers le fossé conduit à ne plus considérer que la seule pratique d'élevage mais un ensemble de pratiques très différentes et interdépendantes dans leurs interrelations complexes avec le fonctionnement hydraulique du marais. De même, passer d'une vision taxonomique de la nature à une vision fonctionnaliste nécessite de mobiliser des connaissances qui portent sur les processus écologiques en cause plutôt que de mobiliser celles qui sont issues d'inventaires biologiques.

On devine ainsi que les connaissances et leurs modes de formalisation jouent un rôle significatif dans le processus de construction des énoncés sociotechniques. Délivrées par des experts, ces connaissances posent le problème de leur appropriation par les différents par-

tenaires. Proposées sous forme d'expériences pratiques ou de savoir-faire, elles sont soit jugées inutilisables, soit soumises à une formalisation très réductrice. Mais la nécessité de représenter savoirs et savoir-faire est un moment essentiel de la mise en équivalence cognitive dont a besoin un processus de construction de points de vue et de jugements communs. Car il faut traduire les connaissances (faites de mesures, de cartes, de comptage, etc.) dans des objectifs et des cadres d'action. Un tel travail mérite une attention collective particulière car la magie des instruments, comme les opérations qu'ils permettent, peuvent ne pas participer aux ajustements des points de vue et, au contraire, encadrer si fortement les interactions que les acteurs ne se reconnaissent pas dans ce qui est produit et adoptent des stratégies d'opposition.

Les modes de formalisation sont des moments privilégiés de l'action collective de co-construction. En suscitant des opérations de jugement, de validation, ils peuvent être des instruments de représentation aisément porteurs de violence symbolique ; ils peuvent être aussi des opérateurs de la médiation. Cela suppose une vigilance spécifique des acteurs engagés dans un processus de mise en équivalence cognitive. Autrement dit, un travail de démocratie appliqué à la production des connaissances.

Conclusion

La rencontre des trois protagonistes de l'histoire évoquée en introduction n'est que le commencement d'un long processus qui peut aboutir à redéfinir les pratiques et les identités professionnelles des uns comme des autres. On comprend que l'enfermement de M. F. et M. H. dans leurs croyances respectives ne peut conduire qu'à l'adoption de stratégies d'évitement, voire de conflit, si les conditions ne sont pas créées pour permettre l'échange de parole entre les deux mondes qu'ils représentent. C'est ce qui a longtemps prévalu comme modèle jusqu'ici : le premier poursuivant le développement de ses objectifs de production tant que la cohérence des éléments qui encadrent son activité perdure ; le second poursuivant la mise en réserve d'espaces remarquables pour les soustraire aux conséquences négatives de cette agriculture et les dédier entièrement à la conservation de la nature.

Paradoxalement, la situation de M. G. crée un point d'ancrage pour engager ce dialogue d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le contexte politique dans lequel les uns et les autres exercent leur activité change. En effet, les objectifs de conservation de la nature sont aujourd'hui à l'agenda de nombreuses politiques publiques, et questionnent la dualité de l'organisation de l'espace rural entre production et conservation de la nature. Nous avons vu que cette situation était à l'origine de nombreuses incertitudes que les acteurs en présence tentent de contenir. Apporter des réponses à ces incertitudes est susceptible d'engager ces acteurs dans un processus d'innovation technique et sociale, pour autant qu'une attention particulière soit accordée aux formats du dialogue et aux mises en équivalence cognitive qui s'y opèrent.

Dans le cas de Maillezais, le format initié par le cadre institutionnel (la mise en œuvre des mesures agri-environnementales), conduit à construire un dialogue entre "des publics différenciés qui sont dépositaires de compétences et de savoirs spécifiques", ce que CALLON (1998) définit comme le "modèle du débat public". Les mises en équivalence cognitive sont alors fortement tributaires des questions de représentativité et de légitimité pour la prise de parole, qui constituent une interrogation permanente dès lors qu'on est dans le champ de "l'expertise officielle". En revanche, dans le cas de Moëze, qui met en scène des acteurs spécialistes et non spécialistes, "la dynamique des connaissances est le résultat d'une tension toujours renouvelée entre la production de savoirs à portée générale, standardisée" (celle des intervenants invités dans le cours du dialogue) "et la production de connaissances tenant compte de la complexité des situations locales singulières" (celles des éleveurs), ce que CALLON (1998) définit comme le "modèle de la co-production des savoirs".

Cette mise en exergue de différents formats de discussion ne vise pas à les opposer où à prétendre que l'un est plus légitime que l'autre, mais plutôt à mettre l'accent sur la question de la circulation des connaissances entre des lieux de dialogue différents. La multiplication et la diversification des politiques environnementales instaurent des lieux et formats de discussion très divers participant, chacun à leur manière, à la construction d'une problématique de gestion territoriale. Dès lors, la mise en synergie et la capitalisation de ce qui est produit dans ces lieux de discussions devient un enjeu important. L'analyse des mises en équivalence cognitives comme celle des modes de formalisation des connaissances, que nous avons développée en référence aux formats de discussion, mérite alors d'être étendue à celle des interrelations qui se construisent entre l'ensemble des acteurs et des lieux que ces politiques mettent en scène.

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.
"La biodiversité des prairies. Un patrimoine - un rôle fonctionnel",
les 23 et 24 mars 2004

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BILLAUD J.P. (2000) : "La gestion du territoire dans un cadre négocié. Réflexions à partir du cas des marais de l'ouest", *CR Acad. Agric. Française*, 86, n°2, 73-84, séance du 23 février 2000.

BILLAUD J.P. et coll. (2002) : *Environnement et gestion des territoires. L'expérience agri-environnementale française*, La documentation française, Paris, 372 p.

BRIVES H. (2001) : *Mettre en technique. Conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, thèse de doctorat Sociologie, Université Paris X, 354 p.

CALLON M. (1998) : "Des différentes formes de démocratie technique", *Annales des Mines*, janv., 63-73.

CANDAU J., RUAULT C., (2001) : "Concertation au nom de l'environnement : quelle prise de parole pour quelle reconnaissance des savoirs ?", *Nouvelles ruralités, nouvelles urbanités en Europe, Actes du colloque Européen de Strasbourg*, 10 - 12 Mai 2000, éd. Peter Lang, Paris.

DARRE J.P. (1993) : *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action*, T.I.P., Ramonville- St-Agne, Erès, 227 p.

DEVERRE C., MORMONT M., SELMAN P. (2000) : *Consensus Building for sustainability in the Wider Countryside*, Rapport de fin de contrat européen ENV4-CT96-0293, 1-34.

HATCHUEL A. (2000) : "Intervention research and the production of knowledge", *LEARN : Cow up a tree. Knowing and learning for change in agriculture. Case studies from industialised countries*, INRA Editions, Paris, 489, 55-68.

MORMONT M. (1996) : "Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs", *Economie Rurale*, 28-36.

STEYAERT P. (2002) : "L'évaluation des politiques agri-environnementales à l'épreuve de leur mis en œuvre concrète. Le cas des OLAE en Marais de l'Ouest", Billaud J.P. éd., *Environnement et gestion des territoires : l'expérience agri-environnementale française*, MATE, CNRS, La Documentation française, Paris, 372, 21-39.

SUMMARY

Agriculture and the conservation of nature : reasons and conditions for a necessary collaboration among the actors involved

The questions that link agriculture and the conservation of nature are so diverse and so complex that it would be unthinkable to reduce them to a corpus of rough-and-ready data directly useable by those in charge of dealing with them. There are many situations where the different actors operating in the countryside have to consult each other so as to conceive adequate means of management ; they do so by confronting their different points of view, by sharing and exchangeing their knowledge, both as experts and as laymen, and by assessing the efficiency of their work all along its progress.

The authors start from a simple case involving two farmers and one nature scientist and use the results of two case studies in the marshlands of western France in order to analyse how such devices for concertation are working. Their first aim is to specify where and how dialogues can take place among the various people involved in farm environmental questions, in other words, they tackle the problem of the forms and sizes of the meetings, which do affect the process of co-construction. Their next step is to elaborate 'cognitive equivalences', i.e. to set up references against which the values, knowledge and norms can be confronted, as a result of the interaction. Their analyses bear specially on the adjustments of the statements put forward, called here 'socio-technical' and on role played by expertise and by the tools used to formalize it in these adjustments.